

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/09/2024 - 46207 - 2018 B 01221 - 444 153 225 - 87 SECONDES

87 SECONDES

COMPTES ANNUELS

Exercice 2023



BILAN ACTIF

	2023			2022
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	67 971,74	43 585,26	24 386,48	37 820.65
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	282 898,39	103 450,74	179 447,65	133 909.62
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>350 870,13</i>	<i>147 036,00</i>	<i>203 834,13</i>	<i>171 730.27</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	100 623,78	83 374,54	17 249,24	30 093.49
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>100 623,78</i>	<i>83 374,54</i>	<i>17 249,24</i>	<i>30 093.49</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	35 200,00		35 200,00	35 200.00
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>35 200,00</i>		<i>35 200,00</i>	<i>35 200.00</i>
ACTIF IMMOBILISE	486 693,91	230 410,54	256 283,37	237 023.76
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	24 427,25		24 427,25	
Clients et comptes rattachés	2 828 446,52	24 547,00	2 803 899,52	2 430 927.60
Autres créances	307 579,84		307 579,84	375 306.58
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>3 160 453,61</i>	<i>24 547,00</i>	<i>3 135 906,61</i>	<i>2 806 234.18</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	443 922,90		443 922,90	249 034.02
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>443 922,90</i>		<i>443 922,90</i>	<i>249 034.02</i>
Charges constatées d'avance	29 975,45		29 975,45	11 523.47
ACTIF CIRCULANT	3 634 351,96	24 547,00	3 609 804,96	3 066 800.67
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 121 045,87	254 957,54	3 866 088,33	3 303 824.43

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2023	2022
Capital social ou individuel Dont versé : 11 160,00	11 160,00	11 160.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	36 556,00	36 556.00
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 116,00	1 116.00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(437 616,77)	297.06
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	399 059,92	(439 570.95)
<i>Total situation nette</i>	<i>10 275,15</i>	<i>(390 441.80)</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	10 275,15	(390 441.80)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	50 000,00	50 000.00
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 000,00	50 000.00
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	543 378,29	632 516.77
<i>Total dettes financières</i>	<i>543 378,29</i>	<i>632 516.77</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 280 195,54	1 020 101.99
Dettes fiscales et sociales	1 424 968,07	1 211 743.24
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>2 705 163,61</i>	<i>2 231 845.23</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 143,41	5 786.26
<i>Total dettes diverses</i>	<i>6 143,41</i>	<i>5 786.26</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	551 127,87	774 118.06
DETTES	3 805 813,18	3 644 266.32
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 866 088,33	3 303 824.43

87 Secondes

Société par actions simplifiée au capital de 11.160 euros
Siège social : 66, rue de Villiers 92300 Levallois Perret
444 153 225 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 28 juin,
A 11 heures,

Kibo 3.0, SAS au capital de 68.833.466 euros dont le siège social est situé, 66, rue de Villiers, 92300 Levallois Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 811 916 733 (l'"**Associé Unique**"), dûment représentée par Monsieur Alexandre Crazover,

Agissant en qualité d'Associé Unique détenant la totalité des 1.116 actions composant le capital social de la société 87 Secondes, société par action simplifiée au capital de 11.160 euros, dont le siège social est 66, rue de Villiers 92300 Levallois Perret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 153 225 (la "**Société**"),

La société Deloitte, Commissaire aux comptes titulaire, convoquée par lettre remise en mains propres contre décharge est absente et excusée.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président de la Société ;
- un exemplaire des statuts de la Société dans leur rédaction actuelle,
- les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion du Président,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumis à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Associé Unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Mentions des conventions visées à l'article L227-10 du Code du commerce ;
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Associé Unique met ensuite successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique,

Connaissance prise du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport général du Commissaire aux comptes,

Approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 399 059.92 euros.

Approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Prend acte conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense visée à l'article 39-4 dudit Code.

Prend également acte de ce que les comptes annuels qui lui ont été présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

DEUXIEME RESOLUTION*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

L'Associé Unique,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023, constituant un bénéfice de 399 059.92 euros, en report à nouveau.

L'Associé Unique reconnaît en outre, qu'au titre des trois exercices précédents, le montant des distributions de dividendes effectuées a été le suivant :

	Dividende	Montant éligible à l'abattement
Exercice 2022 :	€ 0	€ 0
Exercice 2021 :	€ 912.043	€ 0
Exercice 2020 :	€ 385.802	€ 0

TROISIEME RESOLUTION*Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce*

L'Associé Unique,

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte qu'une nouvelle Convention de Services Groupe applicable à la Société, est entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

QUATRIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs

L'Associé Unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, l'Associé Unique déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:

ACB98EC56B9E4A0

Kibo 3.0

Représentée par Kibo 4.0

Elle-même représentée par Mr Alexandre Crazover